



MAGAZINE filièrepro

GÉNIE CLIMATIQUE - SANITAIRE - AÉRAULIQUE

Accueil

Magazine

Les + du mag

Newsletter

Produit

Identifiant

CONNEXION

Nom d'utilisateur / mot de passe perdu ?

12 Septembre 2011

EDF et Panasonic s'associent pour accompagner les clients dans le financement et l'installation de pompes à chaleur par des professionnels qualifiés

Panasonic ideas for life Laurent Abadie, Directeur de Panasonic Europe, Laurent Roussel, Président de Panasonic France et Philippe Monloubou, Directeur Commerce d'EDF, ont signé un contrat de partenariat pour accompagner les clients dans le financement et l'installation de pompes à chaleur (PAC) par des professionnels qualifiés. Grâce à ce partenariat, les installateurs du nouveau réseau PanasonicProClub.com peuvent devenir partenaires Bleu Ciel d'EDF en signant un contrat de coopération commerciale avec EDF. L'ensemble des partenaires Bleu Ciel d'EDF peuvent proposer à leurs clients installant une PAC Aquarea Panasonic un prêt bonifié à taux fixe de 0% à 3,59% (selon la durée de remboursement). La volonté commune de promouvoir des usages performants et économes en énergie auprès des clients

Le partenariat entre EDF, énergéticien bas carbone de référence, et Panasonic, un des leaders mondiaux de la PAC, permet l'union de deux politiques ambitieuses autour du développement de solutions innovantes et efficaces sur le plan énergétique, en continuité directe avec le Grenelle de l'environnement. Par cet engagement, EDF et Panasonic souhaitent atteindre leur objectif commun de favoriser les économies d'énergie et les réductions d'émissions de CO2.

Le partenariat est conclu pour une période d'un an renouvelable.

EDF et Panasonic, ensemble pour valoriser des installations performantes et de qualité réalisées par des professionnels qualifiés

L'objectif commun d'EDF et Panasonic est d'aider les clients à choisir des pompes à chaleur de qualité, installées dans les règles de l'art par des professionnels qualifiés. Ces professionnels font l'objet d'une sélection exigeante aussi bien du côté de Panasonic avec les installateurs de son réseau PanasonicProClub.com présents dans 26 pays que du côté d'EDF avec ses 5 500 partenaires Bleu Ciel d'EDF afin que les clients puissent compter sur des professionnels fiables, qualifiés et reconnus pour la qualité de leurs travaux.

Cet objectif sera atteint en accompagnant et en conseillant les particuliers dans leur projet de financement et d'installation de pompes à chaleur.

Du 15 septembre au 15 décembre 2011, EDF et Panasonic proposent des solutions de financement exceptionnelles à tous leurs clients souhaitant installer une pompe à chaleur air/eau Aquarea Panasonic par un partenaire Bleu Ciel d'EDF.

Par l'intermédiaire de leur partenaire financier Domofinance, EDF et Panasonic permettent à leurs clients de faire profiter d'un crédit accessoire à une vente (prêt affecté à l'achat d'un bien ou service précis) au taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0% à 3,59% pour des emprunts allant de 5 000 € à 14 000 € :

- 0% pour une durée de remboursement de 12 à 48 mois
- 2,99% pour une durée de remboursement de 49 à 84 mois
- 3,59% pour une durée de remboursement de 85 à 120 mois

Le coût du crédit consenti est pris en charge en totalité (taux 0%) ou en partie (taux à 2,99% et taux à 3,59%) par Panasonic et EDF.

Le crédit est accessible aux clients particuliers vivant en France métropolitaine (hors Corse et DOM COM) pour l'achat d'une PAC air/eau AQUAREA de Panasonic entre le 15 septembre et le 15 décembre 2011.

Pour toute question sur les prêts, contacter Domofinance au 0 820 836 363 (0.12 € TTC / min) ou informations

sur le site www.domofinance.com.

Pour avoir plus d'informations sur les produits Panasonic et être contacté par un commercial, contacter

Panasonic au 09 77 19 85 51 (coût d'un appel local).

[RETOUR](#)